

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 05 décembre 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 09 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Pascale ROTIVEL à Christophe GODIGNON, Fabienne TIRTIAUX à Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-107
À 2024-128

Délibération : 12.2024.139

Transmis en préfecture le : 09/12/2024

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, madame la maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2024-107	26/09/2024	Indemnisation du véhicule Peugeot Partner FR-465-BK	La commune accepte l'indemnisation par Groupama pour la réparation du pare-brise du véhicule Peugeot Partner immatriculé FR-465-BK à hauteur de 302,75 €.
2024-108	27/09/2024	Indemnisation accordée suite à un préjudice causé par un agent municipal	La commune accorde une indemnisation de 139,00€ à une assistante maternelle municipale suite au bris d'une lampe causé par un agent municipal.
2024-109	30/09/2024	Décision de recourir à la centrale d'achat l'UGAP pour l'achat de ses besoins en mobilier de bureau, d'accueil et de réunion pour une durée de 2 ans ferme	Afin de rationaliser les achats de mobilier, tout en disposant d'un catalogue et en respectant le code de la commande publique, il est décidé d'acheter le mobilier de bureau, d'accueil et de réunion à la centrale d'achat l'UGAP pour une durée de 2 ans ferme.
2024-110	30/09/2024	Règlement des frais de l'expertise judiciaire ordonnée dans l'affaire commune de Saint-Genis-Laval contre ...	Dans le cadre d'une procédure liée à des désordres apparus en limite de propriété entre un chemin rural et une propriété privée, le tribunal judiciaire de Lyon a mis à la charge de la commune, à titre de provision, la somme de 4 000,00 euros à valoir sur la rémunération d'un expert chargé, entre autres, de vérifier l'existence des désordres, de rechercher leurs origines, causes et étendues et de décrire les travaux propres à y remédier.
2024-111	02/10/2024	Convention d'occupation du domaine public pour l'Association 1000 vies	L'association 1 000 vies développe un projet de café associatif intergénérationnel depuis 2021 au sein d'un bâtiment municipal 24, avenue Foch à Saint-Genis-Laval. Compte tenu de l'utilité publique de l'activité menée, la ville décide d'adopter une nouvelle convention d'occupation du domaine public à titre gratuit.
2024-112	04/10/2024	Avenant n° 3 au marché n° 24-02 relatif aux travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles Joseph Bergier- Albert Mouton et Paul Frantz	Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires et des moins-values concernant les travaux de végétalisation des cours d'école Paul Frantz et Joseph Bergier - Albert Mouton. Cet avenant n° 3 a une incidence financière sur le montant du marché de + 10 650,61€ HT, soit +1,39 %. Le montant total du marché après avenants n° 1, 2 et se monte à 781 605,88€ H.T., soit 937 927,05€ T.T.C. soit +1,77 % au total.
2024-113	14/10/2024	Attribution du marché 24-09 relatif à l'accord-cadre mono-attributaire à bon de commandes de	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif à la fourniture de produits pour les services des espaces verts et des sports, décomposé en 3 lots.

Numéro	Date	Objet	Résumé
		fournitures de produits pour les services des Espaces Verts et des Sports de la ville de Saint-Genis-Laval	Le lot n°1 a été attribué à la société SAS NATURA'LIS, pour un montant maximum sur la durée totale de 80 000€ HT. Le lot n°2 a été attribué à la société SAS NATURA'LIS, pour un montant maximum sur la durée totale de 40 000€ HT. Le Lot n°3 a été attribué à la société ÉCHO VERT RHÔNE ALPES pour un montant maximum sur la durée total de 40 000€ HT. Ils sont conclus pour une période initiale et ferme d'un an et pourront être reconduits tacitement par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
2024-114	14/10/2024	Attribution du marché 24-15 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation urbaine, architecturale et économique en vue de la création d'un tiers lieu multi-service à vocation culturelle	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation urbaine, architecturale et économique en vue de la création d'un tiers lieu multi-service à vocation culturelle. Le marché a été attribué au groupement conjoint URBAN PROJECT, ATELIER ZOU, ITINERAIRES AVOCATS, CORPUS ARCHITECTURE avec mandataire solidaire URBAN PROJECT pour un montant de 115 177€ HT. Le délai global d'exécution du marché est de 24 mois maximum à compter de la notification du marché.
2024-115	14/10/2024	Attribution du marché 24-13 relatif à la réalisation du site institutionnel et portail citoyen	Le marché a été attribué à l'entreprise SERVAL pour un montant de 46 360€ HT. Le marché court à compter de la date de notification du marché et devra impérativement prendre fin au 31 mars 2025.
2024-116	21/10/2024	Virements de crédits 2024 N°2	Il est nécessaire d'ajuster la répartition de certains crédits initialement prévus au budget 2024 pour mieux répondre à l'avancement des projets et des imputations comptables.
2024-117	21/10/2024	Avenant n°1 au marché n°24-05-01 relatif aux travaux de construction d'un ascenseur en extension au groupe scolaire A. Mouton « Clos couvert, second œuvres, fluides »	Il convient de passer un avenant au marché n°24-05 afin d'acter des travaux devenus nécessaires notamment la création d'un enrochement de 80 cm de haut. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de + 2 158,27€ H.T., soit + 1,25 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 175 069,74€ H.T., soit 210 083,69€ T.T.C.
2024-118	21/10/2024	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique Goupil G4 pour le service des sports via la centrale d'achat UGAP	La commune fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique GOUPIL G4 pour le services des sports via la centrale d'achat UGAP.
2024-119	22/10/2024	Avenant n°3 au marché n°21-24 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un	L'avenant n°3 ayant pour objet la prise en compte de prestations supplémentaires et complémentaires demandées par la maîtrise d'ouvrage, notamment des réunions supplémentaires. Cet avenant n°3 a une incidence financière de + 4 887,50€ HT. Le

Numéro	Date	Objet	Résumé
		club house et terrains de tennis extérieurs sur le complexe Henri Fillot	montant total du marché après avenants n° 1, 2 et 3 se monte à 55 717,20€ H.T., soit 66 860,64€ T.T.C soit + 161,58 % au total.
2024-120	22/10/2024	Avenant de transfert au marché n°21-16 relatif à l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules	Cet avenant de transfert a pour objet de formaliser la fusion absorption de la société CTDA OULLINS avec la société SAS CHAPUY OULLINS à compter du 11 janvier 2024.
2024-121	24/10/2024	Avenant n° 4 au marché n°24-02 relatif aux travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles Joseph Bergier - Albert Mouton et Paul Frantz	Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires suite à des soucis d'usages concernant les travaux de végétalisation des cours d'école Paul Frantz et Bergier Mouton. Cet avenant n°4 a une incidence financière sur le montant du marché de + 17 194,10€ H.T., soit +2,24 %. Le montant total du marché après avenants n°1, 2, 3 et 4 se monte à 798 799,98€ HT, soit 958 559,98€ TTC soit + 4,01 % au total.
2024-122	24/10/2024	Réalisation d'une fresque "Cette nuit-là au musée" par le Musée des Confluences au B612	La ville de Saint-Genis-Laval et le musée des Confluences se sont entendus pour accueillir à la médiathèque B612 une fresque, extraite de l'album « Cette Nuit-là au Musée » de Isabelle Simler déployée sur 15 baies vitrées du secteur jeunesse, du 5 novembre 2024 au 18 octobre 2025, avec des animations pendant l'année (Isabelle Simler sera l'invitée d'honneur de la fête du livre du samedi 14 juin 2025, ateliers pour le public menés par le Musée des Confluences et séances pour les scolaires).
2024-123	04/11/2024	Conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du projet de renouvellement urbain du secteur Guilloux	Le secteur Guilloux périphérique à l'école Etienne Guilloux, présente un intérêt majeur pour la commune. La commune conclut un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le groupement D2P aménagement et Arcane pour un montant de 36 575 € HT pour une durée de 24 mois pour la définition du projet de renouvellement urbain du secteur Guilloux.
2024-124	04/11/2024	Constitution avocat aux conseils dans une affaire opposant un syndicat de copropriétaires et la commune de Saint-Genis-Laval	La commune constitue avocat aux conseils dans le dossier du pourvoi engagé devant le Conseil d'État par un syndicat de copropriétaires qui conteste l'ordonnance rendue par le tribunal administratif de Lyon qui rejette le recours formé contre l'octroi d'un permis de construire par la commune.
2024-125	05/11/2024	Convention de partenariat avec Agir pour l'école « projet périscolaire lecture-mathématiques 2024-2025 »	La commune signe une convention de partenariat avec l'association Agir pour l'école sur un projet périscolaire lecture-mathématiques 2024-2025 qui permet au Mixcube de bénéficier d'outils pédagogiques pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages.
2024-126	15/11/2024	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du futur marché de restauration	La commune conclut un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du futur marché de restauration collective pour un montant de 14 670€ TTC, avec Poivre et Sel Conseil.

Numéro	Date	Objet	Résumé
		collective	
2024-127	21/11/2024	Attribution du marché 24-16 relatif à la maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation énergétique globale de l'école primaire Albert Mouton et la maternelle Bergier Bas	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence selon la procédure formalisée ouverte en vue de l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école primaire Albert Mouton et la maternelle Joseph Bergier - bas. Le groupement WILD ARCHITECTURE a été retenu pour une rémunération provisoire de 168 960,00€ H.T.
2024-128	22/11/2024	Mandat spécial accordé à David Hornus pour représenter la commune lors d'une journée défense ouverte aux correspondants défense	Monsieur David Hornus a représenté la commune lors d'une manifestation du ministère des armées à destination des correspondants défense le 3 juillet 2024, dans le cadre d'un mandat spécial.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par madame la maire par délégation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté **POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COULLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté **CONTRE**

Liste des élus s'étant **ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.